

## **Procès-Verbal du conseil d'établissement du 09 juin 2021**

### **POINT 0.1 - ADOPTION DU P.V DU C.E PRECEDENT**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à :18H22 avec **13 votants** et aucune voix consultative

**Mme Martelly, directrice des classes du primaire** accepte le secrétariat de séance.

**Le proviseur** remercie les représentants de leur lecture attentive du PV qui a permis de retirer quelques coquilles. **Mme SERVISSOLLE** donne réponses aux remarques qui lui ont été adressées concernant le PV du 25 mars 2021. La majorité des commentaires a été directement intégrée dans le PV qui s'en trouve légèrement modifié.

**La proviseure propose l'adoption du P.V du C.E. du 25 mars 2021**

**Votants : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

**Le PV est adopté.**

### **POINT 0. 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Le proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres du C.E.**

- Validation du PV du 25 mars 2021
- Approbation de l'ordre du jour
- Projet d'établissement 2021-25
- Questions diverses

**Le représentant de l'EFA** (qui deviendra ALI-Molière en septembre 2021) fait lecture d'une lettre liminaire qui sera jointe au PV (Annexe 1)

**L'ordre du jour est proposé au vote.**

**Votants : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

**L'ordre du jour est adopté**

### **POINT N°1 : VALIDATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2021-25 AMENDE EN GROUPE RESTREINT LE 09 JUIN 2021**

**Le représentant de l'EFA** regrette que ses commentaires sur la proposition n'aient pas amené la modification du projet. **La proviseure** répond qu'il s'agissait davantage de commentaires plus que des suggestions d'écriture, d'actions ou de projets. Ainsi, le référent EBEP est-il déjà dans le projet comme l'équipe pluri professionnelle.

Sur le sujet de la langue dans laquelle peuvent se tenir les réunions collectives, par exemple, bien sûr il faut aller vers la langue du pays hôte afin d'être compris de tous mais, néanmoins, l'identité culturelle de l'établissement est fondamentale et doit être réaffirmée. La langue d'expression doit être le Français en première intention et ensuite on traduit par respect des parents nationaux, on ne passe pas directement à l'espagnol par commodité. C'est évidemment différent pour les entretiens individuels. Sur l'augmentation de la carte des langues que le groupe participatif estime non prioritaire, 93% des parents de cycle 3, eux, l'ont jugée importante. Malgré tout, les divers représentants rappellent le caractère fondamental de la langue française, au primaire notamment. Ainsi, **le représentant de l'EFA suggère** des renforcements en anglais qui pourraient être opérés sans pour cela augmenter le nombre de langues

Sur le sujet des voilages d'ombre dans la cour, le souci est d'ordre pratique. Il n'y a pas de points d'accroche pour les filins et on ne peut pas fixer des poteaux au milieu de la cour qui seraient dangereux pour les enfants qui jouent.

**Le représentant de l'EFA poursuit** en faisant des suggestions à la fois sur le fond et sur la forme. Des critères qualitatifs pourraient aider à son évaluation. Il lui semblerait opportun d'adjoindre un glossaire des sigles car l'ensemble de l'écrit lui paraît indigeste à cause de son caractère énumératif. Il aurait préféré un ordre chronologique d'application ou une logique de priorités. Une version espagnole doit absolument être prévue aussi. Il souhaiterait aussi, que soit mieux repérable ce qui est déjà en cours et ce vers quoi on veut tendre afin de simplifier la lecture du document. Il rappelle son opposition aux mentions de certains projets en tant qu'objectifs alors qu'ils sont en train de s'implanter (mare pédagogique, charte des bonnes pratiques co éducatives...).

**La proviseure** répond qu'il y a bien sûr continuité entre les projets d'établissement successifs. Le mot de réécriture du projet est abusif car c'est la poursuite et l'évolution qui sont au centre du travail commun de réflexion. La mare est typiquement le projet qui fait la soudure entre les périodes et le comité de pilotage de l'éco école se réjouit de la voir si vite opérationnelle. Cet outil pédagogique n'a bien sûr pas vocation à se substituer aux sorties scolaires mais il offre un lieu d'observation exceptionnel.

**Le représentant de l'EFA** demande que la mention de la charte soit retirée car il juge non exemplaire la manière dont elle a été imposée aux familles lors de la campagne de réinscription. Il estime que ces dernières ont été placées au pied du mur. Il ne condamne pas spécifiquement le fond mais la méthode qui a présidé à la publication du document.

**Les représentants de l'APAELM** s'opposent au retrait de la mention de la charte qu'ils ont appelée de leurs vœux. Ils rappellent le travail réflexif mené par le collectif des parents entre janvier et avril 2020. Tous les parents avaient été invités et les participants ont lu de très nombreux projets d'établissement de lycées français dans le monde, tous différents. Leurs adhérents sont extrêmement satisfaits de la mise en place de ce cadre commun.

**La proviseure** rappelle que charte est une demande ancienne et récurrente de **l'APAELM**. Le principe de sa rédaction en a été validé en présence du directeur général de la Mission laïque française lors de sa visite du site en avril 2021. Elle est désormais active et 99% des parents souhaitant une place en 2021-22 y ont souscrit. **Le représentant de l'EFA** relie ce score au fait que les familles n'ont pas eu le choix: accepter un document rédigé de manière non collégiale ou être radiées. Il s'étonne que cette charte n'ait cours qu'au lycée Molière, **le proviseur** répond qu'elle devrait se développer partout dans le réseau espagnol.

Pour leur part, les membres de **l'APAELM** regrettent que n'apparaissent pas davantage d'actions liées au théâtre dont il leur semble qu'elles contribueraient à la préparation du Grand Oral et à l'aisance de la prise de parole en public.

**M. BONNEFOY, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation**, explique que le projet d'établissement n'est pas un document contractuel. Il s'agit d'une feuille de route dans laquelle chacun doit inscrire son action et à partir de laquelle il peut ajouter si le cadre général est respecté. Des prescriptions trop étroites seraient privatives de liberté et pourraient obérer la créativité. Il précise que le cadre d'action d'un enseignant est constitué par les programmes officiels du Ministère.

Sur le sujet de la discrimination des objectifs, **la proviseure** pense que cela n'est pas souhaitable car des parents risquent d'opérer un décompte, une pesée de chaque chose faite comme on peut voir, par ailleurs, chaque discipline pensée en nombre d'heures fixes sans compréhension du fonctionnement curriculaire du système dans sa globalité ni prise en compte des objectifs à atteindre en fin de cycle.

**Le projet d'établissement est proposé au vote.**

**Votants : 13**

**Pour : 12**

**Contre : 1**

**Abstention : 0**

**Le projet d'établissement est adopté**

## **POINT N°2 : QUESTIONS DIVERS**

**Les représentants de l'APAELM demandent** si les résultats de Parcoursup sont parvenus. Il leur est répondu que des places continuent d'être affectées jusqu'au 13 juillet, L'établissement attend surtout désormais les résultats de l'affectation espagnole.

Il en est de même pour les résultats des certifications de langue anglaise et espagnole qui sont attendus aussi tandis que le DELF et le DALF ont donné 100% de reçus. Cette année, il y a eu 2 sessions de chacune de ces certifications en rattrapage du confinement.

Pour l'extension de la carte des langues en 5°, 3 groupes se mettront en place. 2 groupes de 20 élèves en allemand et en italien et 1 groupe de 5 élèves en latin.

Une dernière question est ajoutée concernant l'aide financière débloquée par l'Etat français que le lycée va, évidemment, proposer aux familles espagnoles en difficultés économiques sévères et qui ont une forte dette vis-à-vis du Molière.

**Le représentant de l'EFA** pose la question des modalités de rencontre du futur proviseur par les représentants des parents. **La proviseure** répond que son successeur prendra ses fonctions au 01 septembre avec le mail actuel. Elle ne peut absolument pas décider des modalités ou de la rythmicité du dialogue qui sera mené.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21H12**.

**La secrétaire de séance**  
**Alix MARTELLY**

**Le proviseur-président du conseil d'établissement**  
**Valérie SERVISSOLLE**

